

En 1908, la guerre avait déjà été déclarée

Il y a cent ans, Joseph Caillaux, ministre des Finances, était parti en guerre contre les paradis fiscaux. Sans grand succès. Le Parlement, alors à droite, avait repoussé le projet de loi visant à réprimer les fraudes en matière de droits de succession, qui bénéficiaient aux banques étrangères.



Derrière la Suisse, il y a le Luxembourg

Les 1 800 milliards d'euros placés en Suisse profitent aussi au Luxembourg. Via notamment ses fonds d'investissement, le grand-duché capte près de 600 milliards détenus le plus souvent par des sociétés écrans domiciliées aux îles Vierges ou à Panama.

5 800 milliards à l'ombre

ARGENT L'enquête de l'économiste français Gabriel Zucman révèle, pour la première fois, l'ampleur du patrimoine financier des ménages caché dans les paradis fiscaux

PROPOS RECUEILLIS PAR
DOMINIQUE RICHARD
d.richard@sudouest.fr

« **Sud Ouest Dimanche** ». Selon vos calculs, il n'y a jamais eu autant d'argent dans les paradis fiscaux alors que, depuis quatre ans, on parle de les supprimer...

Gabriel Zucman. Il ne s'agit que de dénonciations verbales sans aucune sanction concrète à la clé. Il n'est donc pas surprenant que les fortunes offshore continuent à s'amasser dans les paradis fiscaux. Depuis 2009, elles ont augmenté de 25 % ; 5 800 milliards d'euros y sont actuellement placés, dont 1 800 milliards d'euros en Suisse. Cela représente 8 % du patrimoine financier des ménages. Et c'est une estimation au minimum. Les Français détiennent environ 360 milliards, dont 180 sont gérés par les banques et les établissements de la Confédération helvétique.

Et, naturellement, ces capitaux ne sont pas déclarés...

Les seules statistiques disponibles émanent de la Suisse. Depuis 2005, les Européens qui perçoivent des intérêts sur leurs comptes ont le choix : soit conserver l'anonymat en contrepartie d'un prélèvement fiscal de 35 %, soit les déclarer. 80 % des déposants refusent de révéler leur identité. Cela donne une idée de l'importance des richesses qui échappent au fisc. J'évalue le manque à gagner pour les États en termes d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les successions et d'impôt sur la fortune à 130 milliards d'euros, dont 17 milliards pour la France. Soit davantage que le déficit de la Sécurité sociale.

L'Europe est sans doute la zone la plus touchée par l'évasion fiscale. Pourquoi le Vieux Continent abrite-t-il autant de paradis fiscaux ?

Les discours sur la paupérisation de l'Europe sur fond de montée des dettes publiques ne sont pas en phase avec la réalité. La richesse est là. L'Europe est le continent le plus riche du monde. Les fortunes y sont beaucoup plus abondantes qu'aux États-Unis ou qu'en Asie. La Suisse s'est imposée comme une place financière de tout premier ordre à la suite de la Première Guerre mondiale. L'industrie de l'évasion fiscale a vu le jour à Zurich et Genève en accueillant les capitaux qui fuyaient les pays européens, où les gouvernements taxaient de plus en plus le patrimoine et mettaient en place un impôt progressif sur le revenu.

Malgré tout, on a l'impression

que la lutte contre ces territoires commence à prendre corps à l'échelon international.

Le G20, le groupe des 20 nations les plus puissantes de la planète, s'est engagé à mettre en place, d'ici à 2015, l'échange automatique d'informations. Il s'agit de permettre au fisc de chaque pays d'avoir accès aux données bancaires des contribuables propriétaires d'avoirs à l'étranger. C'est un progrès. L'échange d'informations à la demande qui existait jusqu'à présent ne servait à rien. Cela fait des années et des années que l'on attend la mise en place de ce standard international. Mais, à lui seul, il ne pourra venir à bout de l'opacité financière, qui s'est renforcée. Aujourd'hui, la majorité des comptes ne sont plus détenus en direct.

« **Les Français détiennent environ 360 milliards, dont 180 sont gérés par les établissements et les banques suisses** »

Lorsque la Suisse, le Liechtenstein ou le Luxembourg annoncent qu'ils sont prêts à renoncer au secret bancaire, on ne peut donc pas les croire sur parole ?

Les banques de ces paradis fiscaux transmettront certainement les informations en leur possession relatives aux contribuables des pays étrangers. Mais, compte tenu des techniques de dissimulation en vigueur, cela ne servira pas à grand-chose. Les capitaux sont placés dans des trusts, des sociétés écrans, des fondations qui permettent de masquer l'identité des véritables propriétaires. Les détenteurs de grandes fortunes n'apparaissent jamais immédiatement. Ils se cachent derrière des montages juridiques.

Quelle solution proposez-vous ?

Seule la création d'un cadastre financier mondial pourra faire fonctionner l'échange automatique d'informations. Il faut s'inspirer du modèle du cadastre immobilier créé en 1791, à l'époque où la richesse privée se concentrait uniquement dans la terre et dans la pierre. Aujourd'hui, elle se tient pour moitié dans la finance. D'où la nécessité de créer un registre indiquant qui possède les titres en circulation, les actions, les obligations et les parts de fonds d'investissement à l'échelon mondial.

Est-ce faisable ?

Ces registres existent déjà dans cha-



L'industrie de l'évasion fiscale a vu le jour à Zurich et Genève, où les banques suisses ont accueilli les capitaux qui fuyaient les pays européens. PHOTO AFP

La méthode du professeur Zucman

■ À seulement 27 ans, le professeur Gabriel Zucman, chercheur à Berkeley, en Californie, et chargé d'enseignement à la London School Economics, est l'un des économistes français les plus prometteurs. Depuis plusieurs années, il s'intéresse à la mobilité des capitaux, mais aussi à leur dissimulation dans les paradis fiscaux. Il vient de résumer ses travaux dans un ouvrage pédagogique accessible au grand public intitulé « La Richesse cachée des nations », publié en coédition par La République des idées et Le Seuil.

Les recherches de Gabriel Zucman feront très certainement date. L'universitaire a exploité une foule



Gabriel Zucman. PHOTO DR

de données comptables : balances des paiements, bilan des banques, investissements internationaux... Ce qui lui a permis de mettre en lumière

que pays. Il faut les fusionner et transférer leur gestion au Fonds monétaire international (FMI), une institution ayant des prérogatives de puissance publique. Sans ce système, les administrations fiscales ne pourront pas vérifier que les banques leur communiquent bien toutes les données dont elles disposent. Le FMI pourrait prélever chaque année à la source un impôt de 2 % sur chaque titre, impôt que le propriétaire ne pourrait récupérer qu'à la condition qu'il déclare ses avoirs au fisc.

Mais il n'y a pas que la fraude des ultra-riches. Les États semblent démunis pour lutter contre celle des multinationales ?

Les statistiques sont parcellaires. Des études menées aux États-Unis évaluent à 30 % les pertes de recettes fiscales imputables aux stratégies

d'optimisation des sociétés. Ce qui équivaut à un manque à gagner de 20 milliards d'euros pour les finances publiques en France.

Le chantier est immense, mais rien n'est impossible. On n'a pas su adapter les systèmes fiscaux à l'économie mondialisée. Il faut cesser de vouloir taxer les profits pays par pays, les grands groupes ayant à leur disposition d'innombrables moyens pour les faire apparaître là où ils le souhaitent.

Il faut passer à un dispositif où on taxe le profit global avant de le répartir entre les divers pays où une société ou un groupe réalise son chiffre d'affaires.

L'affaire Cahuzac a-t-elle favorisé une prise de conscience ?

Elle a simplement démontré que tout ce qui avait été fait depuis 2008 ou 2009 n'avait servi à rien. Nicolas

un certain nombre d'anomalies statistiques à partir d'un exemple simple. Un résident français qui possède des titres américains confiés à une banque suisse apparaît au rayon passif aux USA mais n'est enregistré comme actif ni en France, où les titres ne sont pas déclarés, ni en Suisse, où ils sont considérés comme des avoirs étrangers. Il y a donc un trou : il y a plus de titres financiers enregistrés au passif des nations qu'à l'actif.

C'est à partir de ce déséquilibre que Gabriel Zucman a chiffré le montant du patrimoine des ménages dissimulé dans les paradis fiscaux.

Sarkozy a beau avoir affirmé : « Les paradis fiscaux, le secret bancaire, c'est fini », le président de la République n'avait aucun moyen de savoir si son ministre avait oui ou non un compte non déclaré en Suisse.

Vos recherches, vos propositions ont été finalement très peu relayées en France par la classe politique...

Je suis frappé par l'apathie actuelle. Seuls quelques parlementaires, hélas sans aucun pouvoir, s'en sont emparés. En Europe, pour faire plier la Suisse, il suffirait que la France, l'Allemagne et l'Italie, qui représentent 35 % des exportations de la Confédération helvétique, appliquent des taxes dissuasives. Pour l'instant, il n'y a aucune volonté politique. Mais je reste optimiste. Ces idées feront leur chemin et reviendront dans le débat.